

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2016

Convoqué le 9 Septembre 2016

Présents : Mmes Béatrice BERTON, Virginie BREUIL, Sophie CORNEILLE, Claude HUARD, Bérangère LEMERLE, Mireille MACAIRE, Chantal PREVOT, Corinne TORCHY, Mrs Sylvain ABRIOUX, Raynald ADAMS, Philippe BULTEAU, Alexandre JAULIN, Franck MEUNIER, Marc MOTRET, Etienne PERNOLLET, Jacques TORU,

Excusés : Mme Marie-Claude ROBILLARD pouvoir à Mr Philippe BULTEAU, Mr Cyril BREUIL à Mme Virginie BREUIL et Mr Laurent GIRARD pouvoir à Mr Marc MOTRET

Secrétaire de séance : Mme Corinne TORCHY

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Il est procédé à l'approbation du compte rendu du précédent conseil, pas de remarques.
Il est procédé à la signature des registres du dernier conseil.

Madame Grignac Responsable des relations territoriales de la poste et Monsieur SIRI Responsable du Service exploitation du secteur de Saint Douchard font une présentation de la Poste, des services et de l'avenir des agences postales.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 H 44

INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le maire explique qu'une modification de la délibération du 22 Avril 2016 concernant les indemnités des élus est à faire suite à une demande de la préfecture.

En effet, la délibération 2016_04_05 prévoyait les indemnités de fonction de maire, d'adjoints et de conseiller délégué.

Or, aucun conseiller n'était alors désigné par arrêté.

Il convient donc de modifier cette délibération et de fixer les indemnités du conseiller délégué à compter du 15 Septembre 2016.

Monsieur le Maire informe que l'arrêté de nomination du conseiller délégué est prêt et sera envoyé à la Préfecture demain soit le 14 Septembre 2016 pour une prise de fonction le 15 Septembre 2016.

Il indique que Madame Virginie Breuil est donc nommée conseillère déléguée à l'étude, la conception de projets et suivi de travaux.

Monsieur le maire explique à Madame Prevot, qui exprime sa surprise considérant que lors du conseil du 22 Avril, Madame Breuil n'avait pas été nommée, que le fait qu'un conseiller délégué serait nommé ultérieurement avait été évoqué.

Aucune autre question ni remarque.

Il est donc procédé au vote.

Contre : 2

Abstention : 0

Pour : 17

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le maire explique qu'une modification de la délibération du 22 Avril 2016 concernant sa délégation d'attribution du conseil municipal est à faire également suite à une demande de la préfecture en date du 12 Juillet 2016.

En effet, concernant son droit de préemption, des compléments d'information doivent être apportés.

Il est donc proposer de remplacer « quelle qu'il soit » par « concernant les fonds artisanaux et de commerce, les baux commerciaux et les terrains avec projets d'aménagement commercial. »

Aucune question ni remarque.

Il est donc procédé au vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET SPANC

Monsieur Etienne PERNOLLET fournit un tableau présentant chacune des modifications d'écritures.

Concernant le budget assainissement collectif, il s'agit d'économies réalisées au budget de fonctionnement afin de transférer vers le budget investissement un supplément de 10 023.88 €.

Concernant le budget assainissement non collectif, il s'agit de régulariser des écritures passées en recette, fonds qui ne seront jamais perçus suite aux déménagements, décès ... pour un montant de 175 €.

Aucune question ni remarque.

Il est donc procédé au vote de la décision modificative Budget assainissement collectif :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

Puis, il est donc procédé au vote de la décision modificative Budget assainissement non collectif :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

APPROBATION RPQS ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Monsieur Etienne Pernollet fait une lecture des points principaux de chacun des RPQS : Assainissement collectif et non collectif.

Aucune question ni remarque.

Il est donc procédé au vote RPQS assainissement collectif :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

Puis, il est donc procédé au vote RPQS assainissement non collectif :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

RECRUTEMENT ECOLE MATERNELLE ET STRUCTURE MULTI ACCUEIL LES P'TITS LOUPS

Madame Corinne Torchy explique que lors du conseil municipal du mois de Juin une délibération a été prise concernant ces 2 postes afin d'autoriser un recrutement en contrat aidé.

Dans un souci de ne pas grossir de façon trop importante la masse salariale et de recruter des personnes sur 3 années permettant une stabilité des services, il est proposé de recruter sur chacun de ces 2 postes selon le dispositif « contrat d'avenir ».

Madame Torchy informe le conseil que les contrats CUI sont aidés sur une base de 20 heures alors que les contrats d'avenir le sont sur 35 heures.

Il est donc demandé à l'ensemble des membres du conseil l'autorisation pour Monsieur le Maire de procéder à tous les actes nécessaires au recrutement via le dispositif « contrat d'avenir » pour l'école maternelle et la structure multi accueil « Les P'tits Loups ».

Il est procédé au vote concernant le recrutement de l'école maternelle :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

Il est procédé au vote concernant le recrutement de la structure Les P'tits Loups :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

INDEMNITES AGENTS NON TITULAIRES

Madame Corinne Torchy explique qu'il convient de modifier la délibération du 20 Septembre 2010, délibération N° 2010_60 concernant les attributions d'indemnités et primes du personnel de la structure multi accueil et RAM : NBI, prime forfaitaire, prime spéciale de sujétion

Cette délibération prévoyait l'attribution de primes et indemnités au personnel nouvellement embauché au sein de la structure multi accueil.

Il convient d'étendre cette délibération au personnel non titulaire avec effet rétroactif au 1^{er} Septembre 2016.

Aucune question ni remarque.

Il est donc procédé au vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

PROJET DE VENTE DE TERRAINS IMPASSE DE LA REPUBLIQUE

Monsieur le Maire indique que suite à une demande faite à Monsieur Blanchais, géomètre expert à Mehun sur Yèvre, une proposition de découpage des parcelles AR 144 et AR 145 Impasse de la République a été faite pour permettre la vente de 3 parcelles constructibles..

La proposition de découpage a été remise à chacun des conseillers.

Il s'agit de 3 terrains principalement sur la parcelle AR 145. Les travaux d'assainissement prévus sur ce secteur prévoient le raccordement de ces 3 terrains.

Monsieur le Maire demande l'autorisation des membres du conseil de mettre ces parcelles en vente et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette procédure et à signer tout document y afférent. Le prix du m² sera déterminé ultérieurement.

Aucune question ni remarque.
Il est donc procédé au vote.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 19

DEROGATION TARIF LOCATION DE LA SALLE DES FETES à UNRPA de FOECY (Mr Jean-Claude PERRAT)

Monsieur le Maire explique que Monsieur PERRAT a sollicité la mairie afin d'obtenir une dérogation concernant le prix de la location de la salle des fêtes et demande à régler le même tarif que les associations communales.

Compte tenu des bonnes relations avec la commune de Foëcy, Monsieur le Maire propose que le tarif Association communale soit appliqué pour l'UNRPA de Foëcy.

Aucune question ni remarque.
Il est donc procédé au vote.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 19

SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Monsieur PERNOLLET explique que suite au vote du budget en avril, il était prévu des subventions d'équipement pour l'investissement du service assainissement pour un montant de 36 018 € et pour participer aux études et travaux d'enfouissement des réseaux télécoms de la rue J Graczyk et rue des écoles, la part de la commune est de 3838, 92 €HT sur un total de 11729 €. Pour permettre le virement de ces sommes, une délibération doit être prise.

Aucune question ni remarque.
Il est donc procédé au vote.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 19

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire explique qu'afin d'éviter la fermeture de la crèche suite aux inondations de début Juin, la commune a mis en place des partenariats avec les communes de Vierzon, Allouis et Mehun.

Cela a permis aux familles de trouver un mode de garde des enfants adapté en attendant les réparations de la crèche.

Une demande de subvention exceptionnelle de 10 000 € va donc être faite auprès de la CAF pour permettre de palier aux dépenses inhabituelles et de pérenniser la structure, notamment au transfert dans les locaux de la halte-garderie de Mehun.

Aucune question ni remarque.
Il est donc procédé au vote.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 19

DIVERS

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT IMPASSE DE LA REPUBLIQUE

Monsieur PERNOLLET informe que l'entreprise TTL MARCEL a été retenue pour les travaux prévus Impasse de la République pour un montant total de 38 380,50 € HT. A ce montant, il convient d'ajouter une somme de 1075 € HT correspondant aux contrôles nécessaires à effectuer par SOA.

Il rappelle que ces travaux sont subventionnés à 80 %.

Une réunion publique d'information pour tous les foyers concernés a été organisée le Lundi 12 Septembre afin de répondre à toutes les interrogations des riverains.

Les travaux débutent dès le lendemain de la réunion du conseil soit le 14 Septembre.

GENS DE VOYAGE

Monsieur le Maire explique que 4 caravanes de gens de voyage sont arrivées vendredi dernier sur le terrain de la salle des fêtes. Qu'ils ont été déplacés sur le « terrain du cheval » afin de ne pas entraver le bon déroulement de la brocante organisée par le foot le dimanche.

Des personnes ayant volontairement dégradé l'arrivée électrique ainsi que des affaires leur appartenant, ils sont retournés s'installer près de la salle des fêtes et repartiront vendredi.

Un détachement de la Légion étrangère passera la nuit également sur le terrain de la salle des fêtes suite à une demande faite ce jour en mairie.

CHATS ERRANTS

Madame BERTON manifeste son inquiétude quant au nombre de chats errants aux Verdelets et à la Giraudière.

Monsieur le Maire explique que le souci est déjà bien connu et que Monsieur BREUIL est déjà intervenu.

EXTINCTEURS

Madame TORCHY informe Monsieur MOTRET qui relève le fait que les extincteurs ne sont pas vérifiés que GROUPAMA chargé du contrôle annuel a annulé sa prestation du 8 juin pour surcharge de travail due aux nombreuses expertises demandées suite aux inondations subies dès le 31 mai.

Par 2 fois, Groupama a été sollicité pour qu'une nouvelle date soit fixée pour ce contrôle.

RAPPORT FINANCIER

Monsieur PERNOLLET fait le bilan de la situation financière :

Budget de fonctionnement :

Dépenses : 48 % du budget prévu

Recettes : 48,94 %

Budget d'investissement :

Dépenses : 38,53 % du budget voté en début d'année

Recettes : 33,16 %

MARCHE DE NOEL

Monsieur MEUNIER rappelle la date fixée pour ce marché : Dimanche 18 Décembre 2016

Une réunion est organisée mardi 20 Septembre à 19 H en mairie pour travailler sur ce projet.

La réunion de conseil est levée à 21 H 49.